

Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4 al.1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4 al.1, OLT 5, les apprenti(e)s dès l'âge de 15 ans peuvent, en fonction de leur degré de formation, être impliqués dans les travaux dangereux mentionnés dans l'annexe à l'ordonnance sur la formation professionnelle pour les **technologues en impression CFC** pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes liées aux thèmes de prévention soient respectées par l'entreprise formatrice:

Dérogations à l'interdiction de travaux dangereux (base: liste de contrôle SECO)	
Chiffre	Travail dangereux (dénomination selon liste de contrôle SECO)
2 2a	Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan psychique Travaux qui dépassent objectivement les capacités psychiques des jeunes: 1) sur le plan cognitif: stress (rythme ou cadence de travail constamment élevés, attention permanente, responsabilité trop grande, sous-qualification)
3 3a	Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan physique Travaux qui dépassent objectivement les capacités physiques des jeunes. On entend par là le déplacement manuel de charges ainsi que les postures pénibles et les mouvements défavorables. 1) manipulation manuelle de lourdes charges ou déplacement fréquent de charges 2) mouvements répétitifs de levage et port de charges
4 4c 4i	Travaux exposant à des influences physiques dangereuses pour la santé c) Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe (bruit continu, bruit impulsif). Exposition au bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LE X de 85 dB (A). i) Travaux exposant à des radiations non ionisantes. En font partie les travaux exposant à 2. des rayons ultraviolets à ondes longues (séchage et durcissement par UV, soudage à l'arc, exposition au soleil)
5 5a 5b 5c	Travaux exposant à un danger notable d'incendie ou d'explosion a) Travaux impliquant un danger notable d'incendie ou d'explosion. b) Travaux avec des liquides facilement inflammables avec un point éclair < 30°C (Directive CFST n° 1825), lorsqu'environ 100 litres sont disponibles en permanence dans l'entreprise pour l'usage quotidien. c) Travaux avec des gaz, vapeurs, aérosols et poussières fines qui, associées à l'air, forment un mélange facilement inflammable.
6 6a	Travaux exposant à des produits chimiques nocifs a) Travaux avec des agents chimiques nocifs assortis d'une des phrases R suivantes figurant dans l'OChim 3: R39 H370 substances avec effets irréversibles très graves R42 H334 substances pouvant entraîner une sensibilisation par inhalation (désignation par «S» dans la liste «Valeurs limites d'exposition au postes de travail») R43 H317 substances pouvant entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (désignation par «S» dans la liste «Valeurs limites d'exposition aux postes de travail») R40/45 H351/350 substances pouvant provoquer le cancer (désignation par «K» dans la liste «Valeurs limites d'exposition aux postes de travail») R48 H372/373 substances risquant d'avoir des effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée
8 8a 8b 8c 8d	Travaux avec des outils de travail ou des animaux dangereux 8a Travaux avec des outils de travail présentant des risques d'accidents dont on peut supposer que les jeunes, du fait de leur conscience insuffisante des risques ou de leur manque d'expérience ou de formation, ne peuvent ni les identifier, ni les prévenir: - installations de production automatiques ou à commande centrale, telles que groupes de fabrication et chaînes d'emballage ou de conditionnement 8b Travaux avec des outils de travail ou des moyens de transport en mouvement - éléments non contrôlés en mouvement (basculement, roulement, glissement ou projection d'éléments) - éléments non protégés en mouvement (zones d'écrasement, de cisaillement, de choc, de coupure, de perforation, d'entraînement, de happement) 8c Travaux sur des machines ou des systèmes dans des conditions de service particulières / présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels lors de la maintenance. 8d Travaux impliquant des éléments qui comportent des surfaces dangereuses (coins, angles, pointes, arêtes vives, rugosité).
10 10a	Travaux en des endroits particuliers Travaux comportant un risque de chute 1. Travaux à des postes de travail surélevés (p. ex. échelles, rampes, plates-formes élévatrices) et voies de circulation.

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise							
				Formation			Instruction des personnes en formation		Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP			Cons-tante	Fré- quente	Occasi onnelle

Risques généraux pour tous les domaines de spécialisation

<p>Risques transversaux susceptibles d'apparaître pour toutes les activités ancrées dans le plan de formation.</p> <p>Pour éviter les répétitions, on présente ici les bases et les mesures correspondantes.</p>	<p>Surcharges psychiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur-/sous-exploitation • Rythme de travail, pression des délais • Evénements inattendus, coupure électrique, dysfonctionnements 	2a	<ul style="list-style-type: none"> • Répartitions claires des responsabilités et des compétences • Respect des dispositions légales • Familiarisation avec le poste de travail <p>Moyens auxiliaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • SUVA LC 67044 «Comportement sûr» • SUVA LC 67019 «Formation des nouveaux collaborateurs» • SUVA LC 67190 «Apprentissage en toute sécurité» • SUVA brochures 88273, 88274, 88286 «10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité» • SUVA prospectus 84020 «Nouveau poste de travail – nouveaux risques» • SUVA brochure 84054 «10 règles vitales pour l'artisanat et l'industrie» • SUVA LC 67010 «Stress» 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	<p>Information / instruction et consignes pratiques dès le 1^{er} jour de formation selon les objectifs fixés dans le plan de formation sur tous les lieux d'apprentissage.</p> <p><u>Axes principaux des consignes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • reconnaître les dangers • dire «stop» en cas de danger • respecter les règles de sécurité • utiliser les dispositifs de sécurité et ne pas les manipuler • Utiliser l'EPI correct • Prévenir les maladies professionnelles 	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e & 4 ^e AA
	<p>Charges de l'appareil locomoteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Levage et port de charges • Activités et mouvements répétitifs • Posture imposée 	3a	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de levage et utilisation de moyens auxiliaires <p>Moyens auxiliaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • OPA art. 41 «Transport et entreposage» • CFST, brochure d'information 6245.f, «Manutention de charges» • Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, art. 25, al. 2 Jeunes • SUVA feuillet d'information 44018 «Soulever et porter correctement une charge» • SUVA dépliant 66128 «Observations ergonomiques: contraintes physiques» • SUVA dépliant 66128/1 instructions: «Observations ergonomiques: contraintes 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les pauses et les temps de travail • Utiliser des moyens auxiliaires pour les charges lourdes • Méthodologie de la manipulation correcte des charges <p>Toutes les mesures pour la sécurité au travail et la protection de la santé sont exercées, contrôlées et corrigées si nécessaire durant la formation, dans des situations concrètes, selon les</p>	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e & 4 ^e AA

¹ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'OrFo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

² Chiffre selon la liste de contrôle du SECO «Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale».

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de technologue en impression CFC

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Cons- tante	Fré- quente	Occasi- onnelle
			<p><i>physiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • SUVA LC 67090 «Posture de travail correcte» • SUVA LC 67089 «Manutention de charges» • CFST information 6245 «Manutention de charges» 				principes suivants: «la sécurité passe avant la productivité» et «la précision passe avant la vitesse».			
<p>Distribution de matières premières</p> <p>Conduite de chariots, chariots élévateurs</p> <p>Objectifs: 722, 724,</p>	<p>Dangers mécaniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens de transport, outils de travail en mouvement • Objets avec risques de chute 	8b	<ul style="list-style-type: none"> • Modes d'emploi • Manuels d'utilisation, directives de travail • Formation / Instruction pour les chariots et chariots élévateurs • Choix et utilisation de l'EPI adapté <p>Moyens auxiliaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • SUVA LC 67046 «Chariots électriques à timon» • SUVA LC 67142 «Stockage de marchandises en piles» 	1 ^{re} AA		1 ^{re} AA	<p><u>Axes principaux des consignes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de formation Chariot élévateur à timon • Instructions de travail • EPI – choix, démonstration et application pratique 	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e & 4 ^e AA
<p>Préparation et installation de machines / systèmes d'impression et de périphériques</p> <p>Objectifs: 722, 724,</p>	<p>Dangers mécaniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties de machines ou d'installations en mouvement et non protégées • Pièces avec surfaces dangereuses • Objets risquant de chuter • Mouvement incontrôlé de pièces <p>Danger de chute</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hauteur de travail • Surfaces glissantes • Différences de hauteur <p>Action inattendue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mouvement incontrôlé / redémarrage intempestif 	8a 8b 10a	<ul style="list-style-type: none"> • Modes d'emploi • Manuels d'utilisation, directives de travail • Choix et utilisation de l'EPI nécessaire (thèmes: main, yeux, peau, pieds) <p>Moyens auxiliaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • SUVA LC 67075 «Mesures de contrôle contre les démarrages intempestifs» • SUVA LC 67113 «Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines» • SUVA LC 67146 «STOP à la manipulation des dispositifs de protection» 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	<p><u>Axes principaux des consignes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les zones dangereuses • Connaître les dispositifs de sécurité et les appliquer • Instructions de travail • EPI – choix, démonstration et application pratique 	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e & 4 ^e AA
<p>Production d'imprimés mono- ou polychromes et rainurage, perforation, poinçonnage, gaufrage, agrafage et découpe à l'aide de machines et systèmes d'impression spécifiques à l'entreprise en fonction du</p>	<p>Dangers mécaniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties de machines ou d'installations en mouvement et non protégées • Pièces avec surfaces dangereuses • Objets risquant de chuter 	8a 8b 10a	<ul style="list-style-type: none"> • Modes d'emploi • Manuels d'utilisation, directives de travail • Choix et utilisation de l'EPI nécessaire (thèmes: main, yeux, peau, pieds) <p>Moyens auxiliaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • SUVA LC 67075 «Mesures de contrôle contre les démarrages intempestifs» 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	<p><u>Axes principaux des consignes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les zones dangereuses • Connaître les dispositifs de sécurité et les appliquer • Instructions de travail • EPI – choix, démonstration 	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e & 4 ^e AA

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de technologue en impression CFC

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Cons- tante	Fré- quente	Occasi- onelle
mandat Objectifs: 731, 763, 765, 852	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement incontrôlé de pièces Danger de chute <ul style="list-style-type: none"> Hauteur de travail Surfaces glissantes Différences de hauteur Action inattendue Mouvement incontrôlé / redémarrage intempestif		<ul style="list-style-type: none"> SUVA LC 67113 «<i>Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines</i>» SUVA LC 67146 «<i>STOP à la manipulation des dispositifs de protection</i>» SUVA CL 67076 «<i>Passerelles de travail, escaliers et plates-formes de maintenance</i>» 				et application pratique			
Entretien des machines / systèmes d'impression et des périphériques Résolution des difficultés d'impression sous supervision ou de manière autonome Dépannage de machines / systèmes d'impression et de périphériques Objectifs: 734, 735, 753, 833	Dangers mécaniques <ul style="list-style-type: none"> Parties de machines ou d'installations en mouvement et non protégées Pièces avec surfaces dangereuses Objets risquant de chuter Mouvement incontrôlé de pièces Fluides sous pression Danger de chute <ul style="list-style-type: none"> Hauteur de travail Surfaces glissantes Différences de hauteur Action inattendue <ul style="list-style-type: none"> Mouvement incontrôlé / redémarrage intempestif 	8a 8b 8c 8d 10a	<ul style="list-style-type: none"> Modes d'emploi Manuels d'utilisation, directives de travail Choix et utilisation de l'EPI nécessaire (thèmes: main, yeux, peau, pieds) Verrouillage (lock out, tag out) Moyens auxiliaires <ul style="list-style-type: none"> SUVA LC 67075 «<i>Mesures de contrôle contre les démarrages intempestifs</i>» SUVA LC 67113 «<i>Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines</i>» SUVA LC 67146 «<i>STOP à la manipulation des dispositifs de protection</i>» SUVA LC 67076 «<i>Passerelles de travail, escaliers et plates-formes de maintenance</i>» SUVA LC 67028 «<i>Echelles portables</i>» SUVA LC 84040 «<i>Huit règles vitales pour la maintenance</i>» 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Axes principaux des consignes: <ul style="list-style-type: none"> Reconnaître les zones dangereuses Connaître les dispositifs de sécurité et les appliquer Instructions de travail Outils et moyens auxiliaires, choix et utilisation en toute sécurité EPI – choix, démonstration et application pratique 	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e & 4 ^e AA
Maniement des différentes encres, vernis et systèmes d'encres durcissant aux UV Objectifs: 764, 765,	Substances nocives <ul style="list-style-type: none"> Gaz / vapeurs Liquides / aérosols Risque d'incendie <ul style="list-style-type: none"> Liquides 	5a 5b 5c 6a	<ul style="list-style-type: none"> Manuels d'utilisation, directives de travail Dossiers de sécurité des substances utilisées Formation / instruction pour l'utilisation des substances dangereuses, en particulier les systèmes d'encres durcissant aux UV Dangers liés aux substances cancérigènes et mesures de protection lors de l'utilisation d'encres contenant du plomb et du cadmium, les composés de chrome hexavalent (chrome 6) et le formaldéhyde. Apparition et prévention des incendies 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Axes principaux des consignes: <ul style="list-style-type: none"> Reconnaître les zones dangereuses Connaître les dispositifs de sécurité et les appliquer Instructions de travail Substances nocives / dossiers de sécurité Moyens de protection de la peau et mise en œuvre EPI – choix, démonstration 	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e & 4 ^e AA

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de technologue en impression CFC

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Cons- tante	Fré- quente	Occasi- onelle
			<ul style="list-style-type: none"> Choix et utilisation de l'EPI nécessaire (thèmes: main, yeux, peau, respiration) <p>Moyens auxiliaires</p> <ul style="list-style-type: none"> SUVA LC 67091 «Equipements de protection individuelle (EPI)» SUVA feuillet d'information 44091 «Tout ce que vous devez savoir sur les EPI» SUVA feuillet d'information 2896/11 «Les dermatoses professionnelles» SUVA feuillet d'information 44074 «Protection de la peau au travail» SUVA règles 1903 «Valeurs limites d'exposition aux postes de travail 2016 valeurs VME/VLE, valeurs VBT, valeurs admissibles pour les agents physiques» 				<ul style="list-style-type: none"> et application pratique Dangers liés au maniement et à l'utilisation d'encres contenant du plomb et du cadmium dans la sérigraphie céramique, des composés de chrome 6 dans le chromage (galvanisation) et du formaldéhyde dans l'héliogravure de décoration (impression de textures) 			
<p>Maniement des différents produits de nettoyage et solvants</p> <p>Objectifs: 714, 722, 731, 765</p>	<p>Substances nocives</p> <ul style="list-style-type: none"> Gaz / vapeurs Liquides / aérosols <p>Risque d'incendie et d'explosion</p> <ul style="list-style-type: none"> Liquides Atmosphère explosive 	5a 5b 5c 6a	<ul style="list-style-type: none"> Manuels d'utilisation, directives de travail Dossiers de sécurité des substances utilisées Formation / instruction pour l'utilisation des substances dangereuses Choix et utilisation de l'EPI nécessaire (thèmes: main, yeux, peau, respiration) Apparition et prévention d'une atmosphère explosive <p>Moyens auxiliaires</p> <ul style="list-style-type: none"> SUVA LC 67013 «Emploi de solvants» SUVA LC 6771 «Stockage de liquides facilement inflammables» SUVA LC 67091 «Equipements de protection individuelle» SUVA feuillet d'information 44091 «Tout ce que vous devez savoir sur les EPI» SUVA feuillet d'information 2896/11 «Les dermatoses professionnelles» SUVA feuillet d'information 44074 «Protection de la peau au travail» SUVA règles 1903 «Valeurs limites d'exposition aux postes de travail 2016 valeurs VME/VLE, valeurs VBT, valeurs admissibles pour les agents physiques» 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	<p><u>Axes principaux des consignes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Reconnaître les zones dangereuses Connaître les dispositifs de sécurité et les appliquer Instructions de travail Substances nocives / dossiers de sécurité Electricité statique EPI – choix, démonstration et application pratique 	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e & 4 ^e AA

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de technologue en impression CFC

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP			Cons- tante	Fré- quente
			<ul style="list-style-type: none"> SUVA LC 67083 «Electricité statique. Risques d'explosion lors de la manipulation de liquides inflammables». Ouvrage ISBN 978-2-7389-2140-6 «Elimination des sources d'inflammation dans les zones à risque d'explosion» 							

Risques spécifiques au domaine de spécialisation Sérigraphie

Fabrication d'écrans, copie des écrans et séchage à cycle continu avec utilisation de lampes UV Objectifs: 731,	Substances nocives <ul style="list-style-type: none"> gaz (ozone) Charges physiques particulières <ul style="list-style-type: none"> Rayonnement UV 	4i 6a	<ul style="list-style-type: none"> Manuels d'utilisation, directives de travail Directives d'utilisation Formation / instruction pour l'installation Dangers des rayons UV et de la pollution par l'ozone Moyens auxiliaires <ul style="list-style-type: none"> SUVA LC 67182 «Installations émettant des rayons UV» 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Axes principaux des consignes: <ul style="list-style-type: none"> Reconnaître les zones dangereuses Connaître les dispositifs de sécurité et les appliquer Instructions de travail Substances nocives / dossiers de sécurité EPI – choix, démonstration et application pratique 	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e & 4 ^e AA.
Nettoyage des écrans au moyen d'un nettoyeur à haute pression Objectifs: 714,	Charges physiques particulières <ul style="list-style-type: none"> Bruit 	4c	<ul style="list-style-type: none"> Instructions de fonctionnement Manuels d'utilisation, directives de travail Choix et utilisation de protecteurs d'ouïe Moyens auxiliaires <ul style="list-style-type: none"> SUVA LC 67009 «Bruit au poste de travail» SUVA LC 67020 «Protecteurs d'ouïe (utilisation et entretien)» Lien internet http://www.suva.ch SUVA LC 67091 «Equipements de protection individuelle» SUVA feuillet d'information 44091 «Tout ce que vous devez savoir sur les EPI» 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Axes principaux des consignes: <ul style="list-style-type: none"> Reconnaître les zones dangereuses Connaître les dispositifs de sécurité et les appliquer Instructions de travail EPI – choix, démonstration et application pratique 	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e & 4 ^e AA

Risques spécifiques au domaine de spécialisation Reprographie

Déjà entièrement couverts dans les risques généraux pour tous les domaines de spécialisation.										
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Risques spécifiques au domaine de spécialisation Impression à feuilles

Surveillance de processus d'impression en cours	Charges physiques particulières	4c	<ul style="list-style-type: none"> Modes d'emploi Manuels d'utilisation, directives de travail 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Axes principaux des consignes:	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e & 4 ^e
--	--	----	--	--------------------	--------------------	--------------------	---------------------------------------	--------------------	-------------------	---------------------------------

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de technologue en impression CFC

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Cons- tante	Fré- quente	Occasi- onnelle
Objectifs: 731,	• Bruit		<ul style="list-style-type: none"> Choix et utilisation de protecteurs d'ouïe <p>Moyens auxiliaires</p> <ul style="list-style-type: none"> SUVA LC 67009 «Bruit au poste de travail» SUVA LC 67020 «Protecteurs d'ouïe (utilisation et entretien)» Lien internet http://www.suva.ch SUVA LC 67091 «Equipements de protection individuelle» SUVA feuillet d'information 44091 «Tout ce que vous devez savoir sur les EPI» 				<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître les zones dangereuses Dispositifs de protection contre le bruit Instructions de travail EPI – choix, démonstration et application pratique 			AA

Risques spécifiques au domaine de spécialisation Impression rotative

Objectifs: 731,	<p>Charges physiques particulières</p> <ul style="list-style-type: none"> Bruit 	4c	<ul style="list-style-type: none"> Modes d'emploi Manuels d'utilisation, directives de travail Choix et utilisation de protecteurs d'ouïe <p>Moyens auxiliaires</p> <ul style="list-style-type: none"> SUVA LC 67009 «Bruit au poste de travail» SUVA LC 67020 «Protecteurs d'ouïe (utilisation et entretien)» Lien internet http://www.suva.ch SUVA LC 67091 «Equipements de protection individuelle» SUVA feuillet d'information 44091 «Tout ce que vous devez savoir sur les EPI» 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	<p><u>Axes principaux des consignes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Reconnaître les zones dangereuses Dispositifs de protection contre le bruit Instructions de travail EPI – choix, démonstration et application pratique 	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e & 4 ^e AA
Objectifs: 722, 724	<p>Dangers mécaniques</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyens de transport en mouvement, instruments de travail en mouvement Objets risquant de chuter <p>Action inattendue</p> <ul style="list-style-type: none"> Mouvement incontrôlé / redémarrage intempestif 	8a 8b 8c	<ul style="list-style-type: none"> Modes d'emploi Manuels d'utilisation, directives de travail <p>Moyens auxiliaires</p> <ul style="list-style-type: none"> SUVA LC 67113 «Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines» SUVA LC 67146 «STOP à la manipulation des dispositifs de protection» SUVA LC 67017 «Elingues (accessoires de levage)» 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	<p><u>Axes principaux des consignes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Reconnaître les zones dangereuses Dispositifs de protection contre le bruit Instructions de travail EPI – choix, démonstration et application pratique 	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e & 4 ^e AA

Légende: CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle;

[Abréviations possibles: AA: année d'apprentissage; ARF: après achèvement réussi de la formation; BR: brochure; LC: liste de contrôle]

Les présentes mesures d'accompagnement ont été élaborées par l'OrTra avec l'aide d'un(e) spécialiste de la sécurité au travail et entrent en vigueur le 1er mars 2017.

Berne, le 3 janvier 2017

Office paritaire de formation professionnelle pour la communication visuelle OPF

Le président

La secrétaire à la formation



Beat Kneubühler
Président côté employeur
Vice-directeur viscom

Rosmarie Schmid
Office paritaire de formation professionnelle OPF

Les présentes mesures d'accompagnement sont approuvées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) conformément à l'art. 4 al. 4, OLT 5 avec l'accord du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du 9 octobre 2016.

Berne, le 3 janvier 2017

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Jean-Pascal Lüthi
Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités